



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-011

Objet :
**Constitution de commissions
municipales et désignation
des membres**

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Commission plénière :
Le 02 avril 2026

Convocation :
Le 03 avril 2026

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	22
Représentés	4
Votants	26

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 09 avril 2026 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : L. AMIRI, A. DA ROCHA, S. BOULEY, M. CHEMLA, F. DA SILVA, F. DUSOLLE, B. ESTREMANHO, C. ESTREMANHO, G. FRAYSSE, J. GALAUD, I. LAFAYE, C. MARTIN, C. PETIT, M. PICAUD, M. QUEUNE, C. RENAUD, JP. RICAUD, A. SAMPERIZ, L. VERRECCHIA, P. WITTERKERH, O. HUMEAU, T. LEROUX.

Absents représentés : C. BOUËTARD a donné pouvoir à M. PICAUD, P. RAYMONDI a donné pouvoir à I. LAFAYE, M. PROVOTAL a donné pouvoir à L. AMIRI, F. DHONDT a donné pouvoir à T. LEROUX.

Absent non représenté : P. UTEGINE MWANA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constituer des commissions municipales suite aux élections municipales en date du 15 mars 2026 et installé le 21 mars 2026;

CONSIDÉRANT que les groupes politiques doivent être représentés de façon proportionnelle au sein de ces commissions ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- **FIXE** à 3 le nombre de commissions municipales ;
- **APPROUVE** à l'unanimité de procéder à la désignation des membres des commissions par vote à main levée ;
- **ADOpte** la composition des Commissions Municipales de la manière suivante :

1 - Commission « AVENIR DE VILLIERS »

Regroupant les thématiques : Développement durable / Urbanisme / Travaux / Patrimoine / Rénovation énergétique / Finances.

P. Witterkerth	F. Dusolle	J. Galaud
F. Da Silva	C. Estremanho	L. Verrecchia
S. Bouley	B. Estremanho	P. Raymondi
JP Ricaud	O. Humeau	T. Leroux

2 - Commission « GÉNÉRATIONS »

Regroupant les thématiques : Petite enfance / Enfance / CME / Affaires scolaires / Restauration scolaire / Lien social / Intergénérationnel / Transport.

C. Bouëtard	A. Da Rocha	M. Queune
C. Estremanho	L. Amiri	M. Provotal
C. Martin	A. Samperiz	I. Lafaye
F. Dhondt	T. Leroux	

3 - Commission « BIEN VIVRE »

Regroupant les thématiques : Bien vivre / Démocratie participative / Communication / Événementiel / Culture / Prévention & sécurité / Bien-être animal / Sport / Associations.

C. Bouëtard	I. Lafaye	M. Chemla
B. Estremanho	C. Renaud	L. Verrecchia
P. Raymondi	JP Ricaud	A. Da Rocha
S. Bouley	M. Picaud	F. Da Silva
J. Galaud	F. Dusolle	F. Dhondt
O. Humeau	T. Leroux	

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 09 avril 2026

Le Maire,

Gilles TRAYSSE



Conformément à l'article L. 2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr